

Informations municipales

Conseil municipal du 9 avril : impôts locaux, 10 ans de stabilité des taux

Après compte rendu des actes, le Conseil décide de la **création d'un poste** d'agent de maîtrise principal dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent communal.

Il approuve ensuite le **compte de gestion** puis le **compte administratif pour 2023**. Celui-ci présente un résultat de clôture excédentaire de 3 091 983,48 € en fonctionnement et un résultat de clôture déficitaire de 315 717,72 € en investissement (le Maire s'étant retiré au moment du vote). Puis le Conseil **affecte les résultats** au BP 2023.

Le Conseil passe au **vote des taux** de taxes communales et suit la proposition du Maire et décide de les maintenir aux taux de 2015, soit **10 ans sans hausse des taux** : 21,21 % pour la taxe sur le foncier bâti - 22,54 % pour la taxe sur le foncier non bâti - 8,76 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Il constate le **nouvel équilibre du budget primitif 2024** qui tient compte de l'affectation des résultats de l'exercice 2023. L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 6 303 475.76 € et celui de la section d'investissement est porté à 2 213 417.72 €

Le Conseil décide ensuite de **participer aux frais de scolarisation** de deux enfants résidents de Solaize dans une **unité localisée pour l'inclusion scolaire** située à Saint Symphorien d'Ozon (1 326.32 € pour l'année scolaire 2023/2024) ainsi qu'aux frais de fonctionnement du **centre médico-social scolaire** dont dépend l'école de Solaize et lui aussi situé à Saint Symphorien d'Ozon (301.45 € pour les 259 enfants de Solaize pour l'année scolaire 2023/2024)

Il clôt l'ordre du jour par l'approbation de la **dissolution du Syndicat rhodanien de développement du câble** (SRDC) dont l'objet lié à l'EPARI s'est éteint ainsi que par le tirage au sort des jurés d'assise.

Commission vie culturelle et cérémonie



Vos rendez-vous culturels

Les Mercredis 15 mai, 29 mai, 12 juin de 16h30 à 18h30

Activités numériques spécial 11-15 ans - sur inscription

Samedi 1er juin de 10h30 à 12h

Atelier mandalas sur galet, animé par l'atelier des Fenomen - à partir de 13 ans, sur inscription

Dans le cadre de la Fête de la musique Vendredi 21 juin de 19h à 20h

Concert spectacle Kraken - pour toute la famille

Et toujours, les conseils informatiques individuels

Les mardis 16h & 17h & 18h, les mercredis 11h & 14h30, les samedis 10h & 11h
Avec le médiateur numérique - sur inscription -

Commémoration du 8 mai 1945

Elle se tiendra à 9h30 sur la place du village en présence des anciens combattants, de l'Harmonie de l'Ozon, des enfants et élus. La cérémonie est suivie par un moment convivial offert par la municipalité à la Verchère. Le Président et le bureau des ANCIENS COMBATTANTS vous invitent à venir nombreux honorer la mémoire des enfants de la commune, morts aux combats pour notre liberté



Commission Transition et mobilité : surveillez l'ambroisie

Les averses de pluie de ces derniers jours ont lessivé les pollens et apporté un peu de répit aux allergiques. Mais elles favorisent la croissance et le développement des graminées et de l'ambroisie. Avis donc aux propriétaires ainsi qu'aux exploitants agricoles ! Merci de surveiller l'apparition des boutons floraux et d'intervenir avant qu'ils n'émettent leur pollen, dans vos propriétés privées ainsi que dans les champs que vous cultivez et les talus qui les bordent.



LA MAIRIE VOUS INFORME

Fermeture exceptionnelle de la mairie : samedi 11 mai (mais elle reste ouverte le vendredi 10 mai)

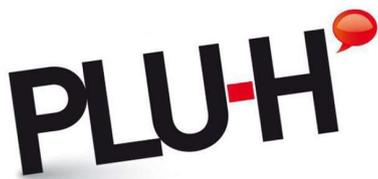
Jobs d'été : vous êtes jeune, majeur, énergique et sérieux ? La mairie cherche à renforcer les services techniques en juillet et en août. Postulez et envoyez-nous lettre de motivation et CV à ressources-humaines@mairie-solaize.fr



Arrêté ministériel du 16 mars 1955 : interdiction de la divagation des chiens

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. "

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période **du 15 avril au 30 juin**.



PLU-h modification n°4 : enquête publique jusqu'au 28 mai 2024

La modification n°4 du PLU-h de La Métropole de Solaize a été lancée le 27 mars 2023 par délibération du Conseil de La Métropole de Lyon. Une concertation a suivi du 24 avril au 4 juin 2023. La procédure de modification suit son cours et la modification n°4 est en enquête publique du **23 avril au 28 mai 2024**.

Les documents seront consultables en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique aux horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie. Un cahier d'enquête publique enregistrera vos observations que vous pourrez également laisser sur le registre numérique à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/mod4-pda-grandlyon>

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public, lors des permanences physiques notamment. Malheureusement aucune permanence physique n'est prévue à Solaize, les plus proches sont à : Feyzin le samedi 11 mai de 9h30 à 12h - Vénissieux le mercredi 15 mai de 9h à 12h - Corbas, le mercredi 22 mai de 13h30 à 16h30

A noter : la commune de Solaize avait donné ses orientations début février 2023. Après leur validation, elles sont finalement remises en question. Le Conseil municipal de Solaize a logiquement donné un avis défavorable à la modification n°4 du PLU-h en raison de modifications en cours de procédure sans concertation et sans l'avis favorable de la collectivité.

Bio composteurs, retour d'expérience



Il est bon ! Les composteurs se remplissent progressivement, la qualité des déchets est conforme. Merci à vous ! Seul petit bémol : le manque de broyats. N'hésitez surtout pas à en mettre ! On saura dans les prochaines semaines si les expérimentations de Solaize et Charly seront déployées sur toute La Métropole ou d'autres solutions seront apportées. De son côté, La Métropole réfléchit aux améliorations à apporter : suintement des bacs, accès au broyat plus facile

Informations des associations

Le Sud Lyonnais Football organise un vide grenier le 16 juin

Le Club organise un vide grenier le dimanche 16 juin 2024 de 8h à 16h pour les visiteurs. L'installation se déroulera de 6h30 à 8h pour les exposants. Vous trouverez une buvette avec restauration sur place - inscriptions et infos sur : <https://www.helloasso.com/associations/sud-lyonnais-football-2013/evenements/vide-grenier-slf-16-06-2024>

